

- **de préciser** que le déclassement des parcelles communales sera prononcé par délibération communale à l'issue de l'enquête publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

2021/04/73 – Rétrocession bail commercial du 4940 Route de Strasbourg. Approbation de la décision du comité de sélection

Rapporteur : X. Bérujon

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la décision du comité de sélection de rétrocéder le bail commercial préempté à la société de M. Azzedine CHOUAREF en cours de création, pour la création d'une boulangerie et pâtisserie artisanales ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de rétrocession du bail commercial préempté par la Ville au projet de la SAS CHOUAREF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2021/04/74 - Vente de terrains Terres Bourdin 2

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : **32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**
 + 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
 + 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

Abstention : **1 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

- **d'approuver** la vente des parcelles constituant le lot A et le lot voirie 1 à la société ALSEI, ou toute autre société substituée, au prix de 613 000 euros HT, hors frais d'acte et taxes en vigueur,
- **de dire** que le lot voirie 1 sera rétrocédé à première demande aux collectivités publiques, à titre gratuit,
- **de consentir** à la société ALSEI ou à toute autre société substituée toute servitude utile nécessaire à la réalisation du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente ainsi que tout document s'y rapportant,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget communal.